

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**31 décembre 2015**

### **L'ANRT fixe les tarifs d'interconnexion pour l'année 2016**

L'ANRT vient de rendre la décision ANRT/DG/N°07/15 du 28 décembre 2015 relative aux tarifs de terminaison d'appels dans les réseaux mobiles et fixes des opérateurs Itissalat Al-Maghrib (IAM), Médi Telecom (MDT) et Wana Corporate (WANA).

Cette Décision s'inscrit dans le cadre des attributions de l'ANRT notamment la définition des conditions d'un encadrement pluriannuel des tarifs d'interconnexion.

Suite aux analyses préliminaires du marché et en attendant les conclusions et les recommandations des études en cours visant notamment à identifier les mécanismes à mettre en œuvre pour assurer une valorisation du marché, l'ANRT a décidé de reconduire, pour l'année 2016, les tarifs de terminaison (TA) actuellement en vigueur, en l'occurrence :

<b>TA voix en DH (HT)/min (peak et Off-peak)</b>	
Mobile IAM	0,1399
Mobile de MDT	0,1399
Mobile de WANA	0,1399
Réseau de mobilité restreinte de WANA	0,1160
Fixe IAM Local	0,0360
Fixe IAM Simple Transit	0,0740
Fixe IAM Double Transit	0,1130
Fixe MDT	0,0740
Fixe WANA	0,0740

<b>TA SMS (en DH HT par SMS)</b>	
Tarif de terminaison SMS	0.03

Sur la base des résultats des études en cours, l'ANRT pourra, après concertation avec les opérateurs concernés, procéder à un réajustement du plan tarifaire relatif aux tarifs de terminaisons dans les réseaux fixes et/ou mobiles.